

À une séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, tenue à Saint-Georges, conformément aux dispositions de la Loi et des règlements, et à laquelle étaient présents :

M. Carl Boilard	La Guadeloupe	M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Léon Drouin	Lac-Poulin	M. Michel Breton	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Alain Veilleux	Notre-Dame-des-Pins	Mme Karine Champagne	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Jean-Marc Doyon	Saint-Benoît-Labre	M. Yvan Paré	Saint-Martin
M. Gabriel Giguère	Saint-Côme-Linière	M. François Morin	Saint-Philibert
M. André Longchamps	Saint-Éphrem-de-Beauce	M. Sylvain Veilleux	Saint-René
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth	M. André Lapointe	Saint-Simon-les-Mines
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce	M. Alain Chabot	Saint-Théophile

Tous formant quorum sous la présidence de M. Dany Quirion, préfet.

RÉSOLUTION 2023-11-178

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2023-93

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-93 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 622 937 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 045 342 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC

Suite au dépôt du projet de règlement 2023-93, avis de motion avec dispense de lecture est, par la présente, donné par monsieur Gabriel Giguère qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement 2023-93 sera soumis pour approbation et décret.

**Extrait certifié conforme
ce 27 novembre 2023**



Eric Paquet, directeur général